Québec

Gouvernement du Québec
Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et de la Révision permanente des programmes
et président du Conseil du trésor

Québec, le 15 mars 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Leader,

Le 21 février 2017, une question inscrite au feuilleton m'était adressée par la députée de Pointe-aux-Trembles, soit à connaitre nos intentions au regard de la poursuite de la démarche de réflexion sur la création d'un fonds d'aide aux lanceurs d'alerte (PL-87).

Il est prématuré de prévoir que les sommes qui seront générées par des amendes résultant de l'application de la Loi puissent être utilisées pour créer un fonds d'aide puisque la Loi n'est pas en vigueur (1er avril 2017) et qu'on ne connait pas l'ampleur des amendes qui seront émises en application de la Loi.

Nous tenons à préciser que la Loi prévoit que le ministre doit, au plus tard trois ans après l'entrée en vigueur de la Loi, faire un rapport au gouvernement sur la mise en œuvre de la Loi et sur l'opportunité de la maintenir en vigueur ou de la modifier. La pertinence de créer un fonds d'aide pourrait être analysée à ce moment.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader, mes salutations distinguées. .

PIERRE MOREAU

Québec
4e étage, secteur 100
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8
Téléphone : 418 643-5926
Télécopieur : 418 643-7824
Courriel : cabinet@sct.gouv.qc.ca